



**M E T P A R K**

|                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Date de télétransmission : | 26 mai 2025                       |
| Date de retour de l'acte : | 26 mai 2025                       |
| Identifiant de l'acte :    | 033-453335069-20250521-689-CC-1-1 |

## **CONSEIL ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 14h30, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY.

**Etait excusée et représentée :**

Mme Béatrice DE FRANCOIS à M. Gérard CHAUSSET.

**La séance est ouverte**

### **Affaire 2025/03/07P**

#### **Autorisation de signer le marché de fournitures et services n° 2025FS017 relatif à la location longue durée de vingt véhicules électriques neufs pour la Régie (2 lots)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

A la suite de l'infructuosité de la procédure de consultation précédente, déclarée sans suite le 19 mars 2025, la Régie METPARK a lancé, le 21 mars, une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, pour la location longue durée de vingt véhicules électriques neufs pour la Régie.

L'accord-cadre, d'une durée de 48 mois courant à compter de la date de livraison des véhicules, a été divisé en deux lots, le premier concernant la location de treize citadines et d'une berline électriques neuves, d'un montant maximum de 450.000 € HT et, le second, relatif à la location de six utilitaires électriques dont deux fourgons neufs, d'un montant

maximum de 300.000 € HT.

Deux sociétés ont présenté une offre dans le délai imparti.

Des demandes de précisions et de régularisation ont été faites aux deux candidats, qui ont répondu dans les délais impartis.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 mai 2025, a attribué le lot n°1 et le lot n°2 au groupement solidaire d'entreprises composé de FRAIKIN ASSETS (mandataire) et FRAIKIN France, pour un montant de loyers annuels de 90.288 € HT pour le lot n°1 et de 40.728 € HT pour le lot n°2.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général :**

- **Pour chacun des deux lots, à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offre avec le groupement solidaire d'entreprises désigné ci-dessus et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché supérieure à 5 % du montant initial,**
- **Pour chacun des deux lots, inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 21 mai 2025**

**Pour expédition conforme**

Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small loop.

Christophe DUPRAT